Substances dangereuses:
ce qu'il faut savoir

suvapro
Le travail en sécurité

Etiquetage

Substances et mélanges[1] doivent être emballés et étiquetés en fonction de leur dangerosité.[2]

- Des pictogrammes permettent de visualiser les principaux dangers et le potentiel de danger de la substance.
- Des mentions de danger décrivent la nature et le degré des dangers.
- Des conseils de prudence indiquent les précautions d'utilisation à observer.

La **fiche de données de sécurité** fournit des informations plus précises sur la substance. Elle comporte notamment des indications sur le produit, sur les dangers et par là même sur les mesures de protection qu'il implique ainsi que sur la protection de l'environnement.

Attention: l'absence d'un étiquetage de sécurité ne signifie nullement que la substance n'est pas dangereuse!

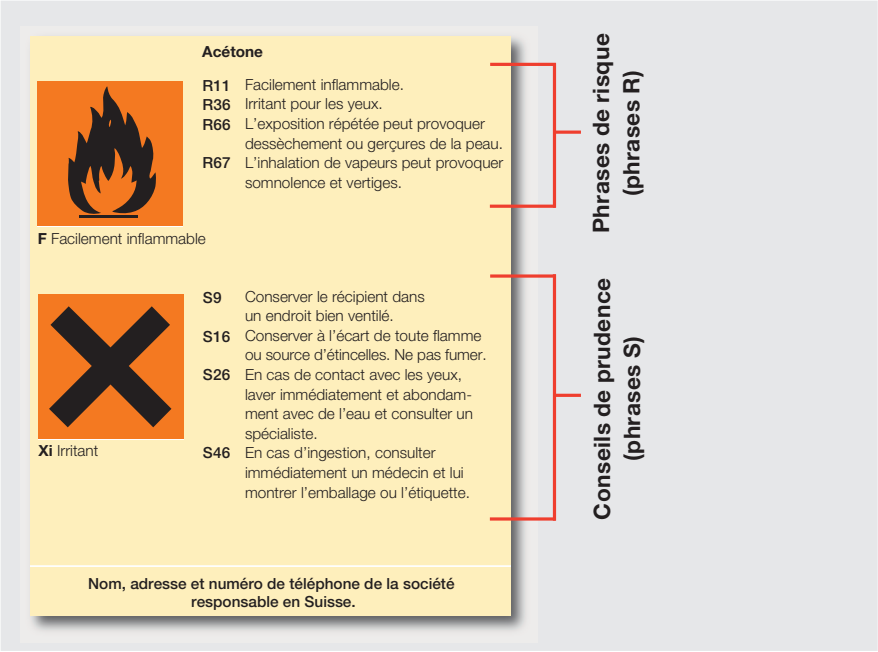
Acétone
R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
F Facilement inflammable
Phrases de risque (phrases R)
S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Xi Irritant
Conseils de prudence (phrases S)
Nom, adresse et numéro de téléphone de la société responsable en Suisse.

Etiquette de désignation

[1] L'expression «substances et mélanges» est abrégée dans le reste de la présente brochure par «substances».
[2] Loi fédérale du 15 décembre 2000 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim).

Nouvel étiquetage selon le SGH

Pour harmoniser à l'échelle internationale le classement et l'étiquetage des produits chimiques, l'ONU a élaboré le système d'étiquetage SGH[3].
L'introduction du SGH en Suisse est progressive. Pendant une **phase transitoire** de plusieurs années, les deux systèmes (ancien système et SGH) seront utilisés **en parallèle**.

Cette brochure comporte le **nouvel étiquetage international SGH** (pp. 4–7) ainsi que l'**ancien système** (pp. 8–11).

L'Office fédéral de la santé publique fournit des informations supplémentaires sur l'introduction du SGH en Suisse (www.bag.admin.ch/sgh)

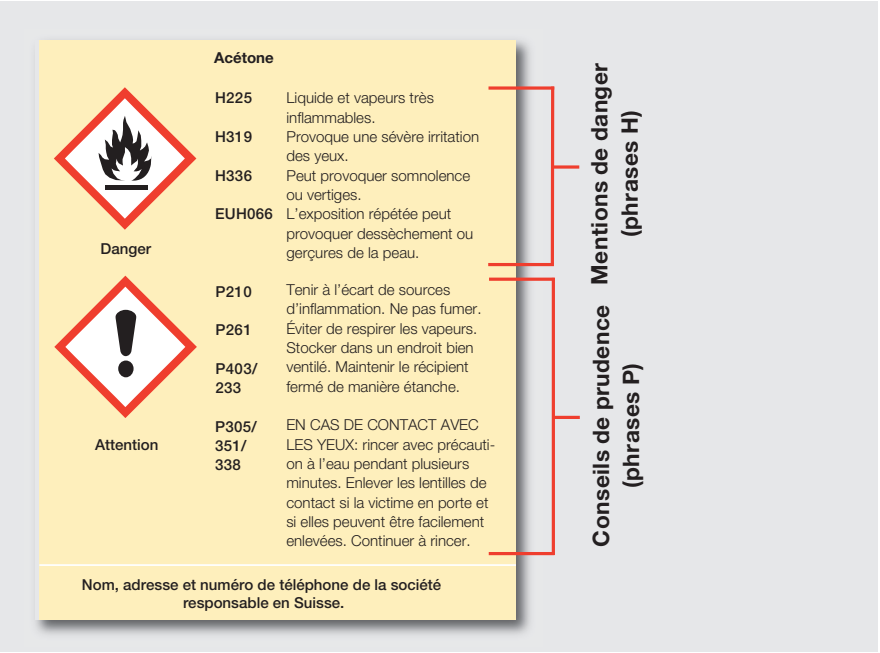
Acétone
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Danger
P210 Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P403/233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P305/351/338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Attention
Nom, adresse et numéro de téléphone de la société responsable en Suisse.
Mentions de danger (phrases H)
Conseils de prudence (phrases P)

Etiquette de désignation

[3] SGH signifie «Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques». Le SGH a été introduit dans l'UE selon le «règlement CLP», règlement (CE) n° 1272/2008. La législation suisse sur les produits chimiques fait référence à ce règlement.

Pictogrammes de danger SGH
Dangers pour la santé

Danger

De **petites, voire de très petites quantités** sont **mortelles** ou ont **de graves effets aigus** sur la santé.

Danger ou **Attention**

Possibilité de **graves effets chroniques** sur la santé, par ex. **lésions organiques** et **troubles respiratoires**.[4]

Danger ou **Attention**?
La mention d'avertissement «Danger» est utilisée pour caractériser les catégories de danger les plus sévères. «Attention» est réservé aux catégories de danger moins sévères. Même si l'étiquette présente plusieurs pictogrammes, elle ne comporte qu'une seule de ces mentions d'avertissement.

[4] Les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) sont également étiquetées avec ce pictogramme. La mention de danger H correspondante indique s'il s'agit d'une substance CMR suspectée ou avérée.

Danger

Propriétés **corrosives** entraînant des **lésions durables** de la peau et des yeux.

Attention

Effets les plus divers sur la santé, par ex. **rougeurs**, **irritations respiratoires**, **allergies cutanées**.

Tenez absolument compte des mentions de danger H!

Pictogrammes de danger SGH
Dangers physiques

Danger ou **Attention**

Facilement **inflammable** en présence d'une source d'inflammation. Les vapeurs dégagées par les liquides ainsi que les gaz et les aérosols peuvent même provoquer des **explosions**.[6]

Danger

La chaleur, le frottement, un choc ou un amorçage peuvent déclencher une explosion.

Danger ou **Attention**

Un feu peut être entretenu et **avivé**, même en l'absence d'air (oxygène).

[5] **Sources d'inflammation** possibles: étincelles d'origine électrique, flammes nues, étincelles d'origine mécanique, cigarettes, décharge électrostatique, surfaces chaudes, etc.

[6] Les liquides que la mention de danger H désigne comme extrêmement ou facilement inflammables sont particulièrement dangereux. Les vapeurs qu'ils dégagent peuvent, déjà à température ambiante, former des mélanges explosibles avec l'air.

Attention

Danger d'**explosion** occasionné par des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous.

Pictogramme de danger SGH
Dangers pour l'environnement

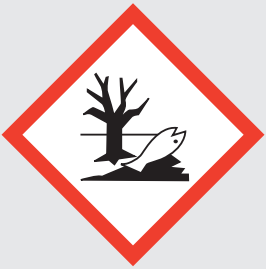

Attention

Des **dommages environnementaux** aigus ou chroniques sont possibles si la substance parvient dans le milieu aquatique.

Tenez absolument compte des mentions de danger H!

Symboles et indications de danger selon l'ancien systéme d'étiquetage

Substances classées très toxiques, toxiques ou nocives

T+ Très toxique

Substances qui, même utilisées en très petites quantités, peuvent avoir des effets graves sur la santé ou être mortelles. Exemples: **acide cyanhydrique**, **acide fluorhydrique** (> 7 %).

T Toxique[7]

Substances qui, utilisées en petites quantités, peuvent avoir des effets graves sur la santé ou être mortelles. Exemples: **anhydride sulfureux**, **méthanol**.

Xn Nocif[8]

Substances qui peuvent avoir des effets dangereux sur la santé, voire être mortelles si elles sont utilisées en assez grandes quantités. Exemples: **dichlorométhane**, **toluène**.

[7] Les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques des catégories 1 et 2 sont également étiquetées T.
[8] Les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques de la catégorie 3 sont également étiquetées Xn.

Substances caustiques ou irritantes

C Corrosif

Substances qui peuvent entraîner des lésions graves de la peau, des yeux et des muqueuses. Exemples: **hydroxyde de sodium**, **acide sulfurique** (> 15 %).

Xi Irritant[9]

Substances qui peuvent provoquer des rougeurs ou une inflammation en cas de contact avec la peau, les yeux et les muqueuses. Exemples: **carbonate de sodium**, **eau de Javel**.

[9] Cette catégorie comprend également les substances allergènes.

Substances extrêmement inflammables, facilement inflammables ou inflammables

Substances qui forment des mélanges explosibles avec l'air et qui peuvent s'enflammer **très facilement** en présence d'une source d'inflammation (point d'éclair < 0° C, point d'ébullition < 35° C). Exemples: **hydrogène**, **acétylène**.

F+ Extrêmement inflammable

Substances qui forment des mélanges explosibles avec l'air et qui peuvent s'enflammer **facilement** en présence d'une source d'inflammation (point d'éclair < 21° C). Exemples: **acétone, éthanol**.

F Facilement inflammable

Pas de symbole

Substances qui forment des mélanges explosibles avec l'air et qui peuvent s'enflammer en présence d'une source d'inflammation (point d'éclair entre 21° C et 55° C). Exemples: **styrène**, **white spirit**.

Inflammable

[10] Sources d'inflammation possibles: étincelles d'origine électrique, surfaces chaudes, cigarettes, étincelles d'origine mécanique, flammes nues, décharge électrostatique, etc.

[11] Le point d'éclair est la température la plus basse à laquelle un produit combustible dégage suffisamment de vapeurs inflammables pour former avec l'oxygène de l'air un mélange qui s'enflamme momentanément en présence d'une source d'inflammation. Lors de l'entreposage et de l'utilisation de liquides inflammables ayant un point d'éclair inférieur à 30° C, il faut prendre des mesures afin de prévenir les explosions.

Substances comburantes

O Comburant

Substances qui peuvent entretenir un feu sans apport d'air (oxygène). Exemples: **nitrate de potassium**, **peroxyde d'hydrogène** (> 60 %).

Substances explosibles

E Explosif

Substances présentant un danger d'explosion par choc, friction, feu ou autres sources d'ignition. Exemples: **nitrate de cellulose**, **acide picrique**.

Substances dangereuses pour l'environnement

N Dangereux pour l'environnement

Substances qui peuvent se révéler dangereuses pour l'environnement. Exemples: **chlorofluoro-carbones** (CFC).

Information, conservation et utilisation

Acétone
Danger
Attention
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P210 Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P403/233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P305/351/338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Nom, adresse et numéro de téléphone de la société responsable en Suisse.

Informez-vous

Tenez compte de l'étiquetage, des fiches de données de sécurité et des modes d'emploi. Ils visent à vous protéger. Le **mode d'emploi** indique les utilisations et les dosages. Le surdosage ne rend pas le produit plus efficace et peut être nocif pour les êtres humains, les animaux et l'environnement.

Substituez et réduisez les quantités de substances dangereuses

Pour les mêmes utilisations, **il est souvent possible de substituer les substances dangereuses par des substances moins dangereuses**.

N'achetez que les quantités nécessaires. Une quantité de substances dangereuses supérieure aux besoins réels entraîne des coûts superflus, prend inutilement de la place, peut être dangereuse pour des tiers (enfants par ex.) et constituera une charge pour l'environnement lors de la destruction.

Evitez les dangers que vous ne connaissez pas

L'utilisation de substances dangereuses suppose dans de nombreux cas une **formation** particulière ou une **instruction**. N'employez pas de substances dont vous ne connaissez pas les dangers ou pour lesquelles vous ne pouvez **pas mettre en œuvre les mesures de protection** nécessaires.

Evitez les confusions

Ne conservez les substances dangereuses que dans les emballages d'origine. Les emballages doivent empêcher de confondre les substances dangereuses avec des aliments, des produits cosmétiques, des médicaments ou des aliments pour animaux. Il ne faut par exemple jamais transvaser de liquides dangereux dans des bouteilles destinées à contenir des boissons (possibilité de confusion).

Conservez correctement les substances dangereuses

L'accès à ces substances doit être impossible pour les personnes non autorisées. Il est nécessaire de tenir compte des indications figurant sur l'emballage ainsi que dans la fiche de données de sécurité. N'entreposez jamais d'aliment, de médicament ni d'aliment pour animaux à proximité de substances dangereuses. Les armoires pour produits chimiques et les locaux d'entreposage doivent être signalés bien visiblement au moyen des signaux d'avertissement appropriés.

Eliminez correctement les substances dangereuses

Eliminez correctement les substances dangereuses devenues inutiles et leurs résidus. Les restes de substances dangereuses achetées par un particulier dans un magasin de détail peuvent être retournés au point de vente. Ces magasins sont tenus de s'occuper gratuitement (pour de petites quantités) de l'élimination correcte.

Mesures à prendre en cas d'intoxications et de brûlures par des caustiques

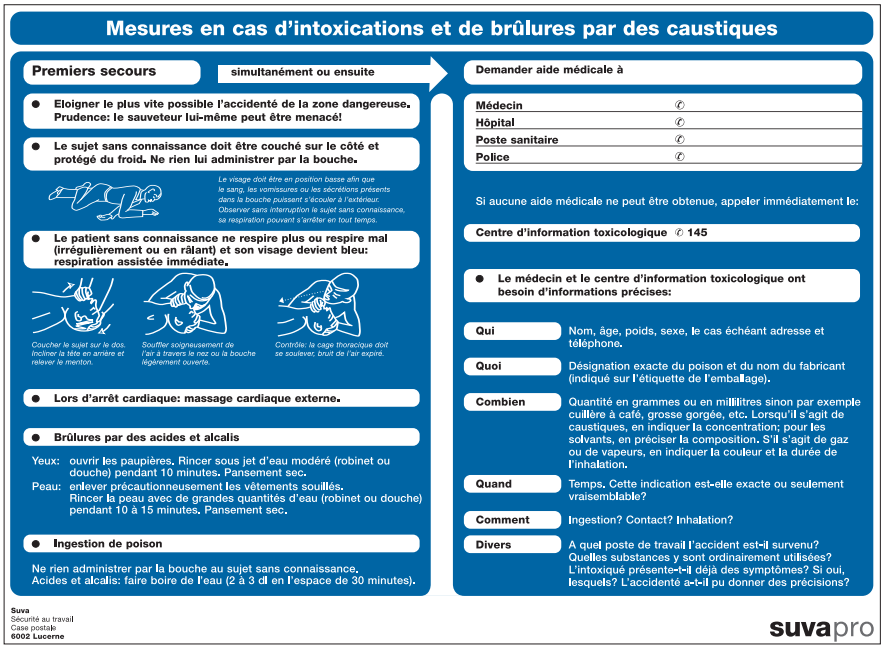
Mesures en cas d'intoxications et de brûlures par des caustiques
Premiers secours
simultanément ou ensuite
Demander aide médicale à
Eloigner le plus vite possible l'accidenté de la zone dangereuse. Prudence: le sauveteur lui-même peut être menacé!
Le sujet sans connaissance doit être couché sur le côté et protégé du froid. Ne rien lui administrer par la bouche.
Le visage doit être en position basse afin que le sang, les vomissures ou les sécrétions présents dans la bouche puissent s'écouler à l'extérieur. Observer sans interruption le sujet sans connaissance, sa respiration pouvant s'arrêter en tout temps.
Le patient sans connaissance ne respire plus ou respire mal (irrégulièrement ou en râlant) et son visage devient bleu: respiration assistée immédiate.
Coucher le sujet sur le dos, incliner la tête en arrière et relever le menton.
Souffler soigneusement de l'air à travers le nez ou la bouche légèrement ouverte.
Contrôle: la cage thoracique doit se soulever, bruit de l'air expiré.
Lors d'arrêt cardiaque: massage cardiaque externe.
Brûlures par des acides et alcalis
Yeux: ouvrir les paupières. Rincer sous jet d'eau modéré (robinet ou douche) pendant 10 minutes. Pansement sec.
Peau: enlever précautionneusement les vêtements souillés. Rincer la peau avec de grandes quantités d'eau (robinet ou douche) pendant 10 à 15 minutes. Pansement sec.
Ingestion de poison
Ne rien administrer par la bouche au sujet sans connaissance. Acides et alcalis: faire boire de l'eau (2 à 3 dl en l'espace de 30 minutes).
Médecin ✆
Hôpital ✆
Poste sanitaire ✆
Police ✆
Si aucune aide médicale ne peut être obtenue, appeler immédiatement le:
Centre d'information toxicologique ✆ 145
Le médecin et le centre d'information toxicologique ont besoin d'informations précises:
Qui
Nom, âge, poids, sexe, le cas échéant adresse et téléphone.
Quoi
Désignation exacte du poison et du nom du fabricant (indiqué sur l'étiquette de l'emballage).
Combien
Quantité en grammes ou en millilitres sinon par exemple cuillère à café, grosse gorgée, etc. Lorsqu'il s'agit de caustiques, en indiquer la concentration; pour les solvants, en préciser la composition. S'il s'agit de gaz ou de vapeurs, en indiquer la couleur et la durée de l'inhalation.
Quand
Temps. Cette indication est-elle exacte ou seulement vraisemblable?
Comment
Ingestion? Contact? Inhalation?
Divers
A quel poste de travail l'accident est-il survenu? Quelles substances y sont ordinairement utilisées? L'intoxiqué présente-t-il déjà des symptômes? Si oui, lesquels? L'accidenté a-t-il pu donner des précisions?
Suva
Sécurité au travail
Case postale
6002 Lucerne
suvapro

Signal de sécurité «Mesures en cas d'intoxications et de brûlures par des caustiques» (réf. 2063/1.f)
Tôle d'aluminium bicolore à clouer: 0,3 mm d'épaisseur
Dimensions: 420 x 297 mm (format A3 oblong)

Commande de moyens d'informations:
Suva
Service clientèle
Case postale, 6002 Lucerne

www.suva.ch/waswo-f
Fax 041 419 59 17
Tél. 041 419 58 51

Mesures en cas d'intoxications et de brûlures par des caustiques

Premiers secours

simultanément ou ensuite

- **Eloigner le plus vite possible l'accidenté de la zone dangereuse. Prudence: le sauveteur lui-même peut être menacé!**
- **Le sujet sans connaissance doit être couché sur le côté et protégé du froid. Ne rien lui administrer par la bouche.**

Le visage doit être en position basse afin que le sang, les vomissures ou les sécrétions présents dans la bouche puissent s'écouler à l'extérieur. Observer sans interruption le sujet sans connaissance, sa respiration pouvant s'arrêter en tout temps.

- **Le patient sans connaissance ne respire plus ou respire mal (irrégulièrement ou en râlant) et son visage devient bleu: respiration assistée immédiate.**

Coucher le sujet sur le dos. Incliner la tête en arrière et relever le menton.

Souffler soigneusement de l'air à travers le nez ou la bouche légèrement ouverte.

Contrôle: la cage thoracique doit se soulever, bruit de l'air expiré.

- **Lors d'arrêt cardiaque: massage cardiaque externe.**

- **Brûlures par des acides et alcalis**

Yeux: ouvrir les paupières. Rincer sous jet d'eau modéré (robinet ou douche) pendant 10 minutes. Pansement sec.

Peau: enlever précautionneusement les vêtements souillés. Rincer la peau avec de grandes quantités d'eau (robinet ou douche) pendant 10 à 15 minutes. Pansement sec.

- **Ingestion de poison**

Ne rien administrer par la bouche au sujet sans connaissance.
Acides et alcalis: faire boire de l'eau (2 à 3 dl en l'espace de 30 minutes).

Demander aide médicale à

Médecin	✆
Hôpital	✆
Poste sanitaire	✆
Police	✆

Si aucune aide médicale ne peut être obtenue, appeler immédiatement le:

Centre d'information toxicologique ✆ 145

- **Le médecin et le centre d'information toxicologique ont besoin d'informations précises:**

Qui	Nom, âge, poids, sexe, le cas échéant adresse et téléphone.
Quoi	Désignation exacte du poison et du nom du fabricant (indiqué sur l'étiquette de l'emballage).
Combien	Quantité en grammes ou en millilitres sinon par exemple cuillère à café, grosse gorgée, etc. Lorsqu'il s'agit de caustiques, en indiquer la concentration; pour les solvants, en préciser la composition. S'il s'agit de gaz ou de vapeurs, en indiquer la couleur et la durée de l'inhalation.
Quand	Temps. Cette indication est-elle exacte ou seulement vraisemblable?
Comment	Ingestion? Contact? Inhalation?
Divers	A quel poste de travail l'accident est-il survenu? Quelles substances y sont ordinairement utilisées? L'intoxiqué présente-t-il déjà des symptômes? Si oui, lesquels? L'accidenté a-t-il pu donner des précisions?

Suva
Sécurité au travail
Case postale
6002 Lucerne

suvapro

Le modèle Suva

- **La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.**
- **La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.**
- **Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.**
- **La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.**

Suva
Sécurité au travail

Renseignements
Tél. 021 310 80 40–42
Fax 021 310 80 49

Commandes
Case postale, 6002 Lucerne
www.suva.ch/waswo-f
Fax 041 419 59 17
Tél. 041 419 58 51

Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir

Auteur
Secteur chimie

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.
1re édition: juillet 1980
Edition revue et corrigée: janvier 2010
27e édition: juillet 2010, 15 000 exemplaires

Référence
11030.f